

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 25 JUILLET 1862.

---

CRÉDIT DE FR. 99,779 51 C<sup>s</sup> AU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR (1).

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. HYMANS.

---

MESSIEURS,

Le crédit de fr. 99,779 51 c<sup>s</sup> qui vous est demandé comprend trois articles distincts.

Le Gouvernement sollicite de la Chambre 56,625 francs, pour liquider des dépenses faites au bâtiment du tir national, au delà du crédit voté antérieurement; 36,700 francs pour de nouvelles dépenses à faire au même établissement, et fr. 6,554 51 c<sup>s</sup> destinés à couvrir les frais supplémentaires des expériences faites pour arrêter un type d'arme de guerre.

Les sections ont trouvé l'Exposé des Motifs bien laconique, et la plupart ont chargé leur rapporteur de réclamer des explications détaillées sur les dépenses faites et à faire. La section centrale a fait comme elles, et avant de prendre une décision, elle a voulu connaître les pièces à l'appui des demandes qui lui étaient adressées.

Ces renseignements obtenus, elle s'est trouvée devant les faits suivants :

La loi du 2 juin 1861, a mis à la disposition du Gouvernement, pour l'érection d'un établissement de tir national, un crédit de 270,000 francs, au moyen duquel on devait pourvoir à l'achat du terrain et aux frais de construction.

Le devis estimatif des travaux, approuvé par M. le président de la commission du tir, dès le 11 janvier 1861, s'élevait à 200,000 francs, pour le monument complètement achevé.

---

(1) Projet de loi, n<sup>o</sup> 191.

(2) La section centrale, présidée par M. VERVOORT, était composée de MM. DE BOE, VAN BOCKEL, DE GOTTAL, SABATIER, HYMANS et DE FRÉ.

On disposait donc d'une somme de 70,000 francs pour les acquisitions de terrain.

Le Gouvernement n'en a pas moins dépassé la somme allouée par les Chambres, de 56,525 francs actuellement dépensés, et il demande un nouveau crédit de 56,700 francs pour des travaux complémentaires qu'il déclare indispensables.

Les 56,525 francs déjà dépensés comprennent la créance des fabriques des églises de Schaerbeek et de Finistère, pour le prix de terrains acquis depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1860, plus les intérêts à payer depuis cette époque et les frais d'actes et d'enregistrement. On peut s'étonner à bon droit de ce que ces dépenses de premier établissement ne soient pas encore liquidées. Il s'agit aussi de payer à l'entrepreneur fr. 21,317 42 c<sup>s</sup> pour des travaux exécutés au delà des devis primitifs, plus 2,475 francs à l'architecte pour arriérés d'honoraires.

Le devis estimatif des travaux qui restent à exécuter est libellé comme suit :

1° Déplacement de terres pour porter de 60 à 100 mètres les cibles des artilleurs, et prolongement des tranchées casematées.	fr.	2,500	»
2° Placement d'auvents à l'extérieur pour protéger les tireurs contre la pluie et le soleil.		6,000	»
3° Plaques de fer à placer sur la crête des barrages pour empêcher les ricochets des balles.		3,000	»
4° Indemnité à un propriétaire pour déplacement d'un chemin		1,000	»
5° Paratonnerres à placer sur le monument et les magasins		2,500	»
6° Achèvement à l'intérieur du pavillon central		4,000	»
7° Peinture à l'huile de l'intérieur de la grande galerie		6,500	»
8° Construction d'une barricade pour isoler les cibles, et d'une seconde barricade pour recevoir et arrêter les balles tirées trop haut.		5,000	»
9° Établissement de sonneries à chacune des trente-cinq cibles pour avertir les marqueurs		3,500	»
10° Transformation des cibles de fer		1,700	»
11° Tuyaux en fonte pour conduire les eaux pluviales, etc.		1,000	»
	TOTAL.	fr.	56,700

En résumé, le bâtiment du tir national complètement achevé aura coûté, à la condition qu'il ne soit plus demandé de nouveaux crédits supplémentaires, 565,225 francs, au lieu de 270,000 francs, c'est-à-dire que la dépense annoncée aura été dépassée de 93,225 francs.

La section centrale ne peut faire autrement que de réitérer les plaintes déjà tant de fois produites contre cette déplorable habitude d'outre-passer constamment les crédits votés par les Chambres en matière de travaux de ce genre. Si les devis étaient convenablement étudiés, ces mécomptes ne se présenteraient pas, surtout à propos de travaux qui n'ont rien d'artistique et dont le programme peut parfaitement être dressé à l'avance.

La section centrale a adopté cette partie de crédit par trois voix et deux abstentions.

En ce qui concerne le crédit supplémentaire pour les frais du concours de Ter-  
vueren, voici l'état de la question :

Les Chambres ont voté, à l'article 48 du Budget de 1861, une somme de 10,000 francs pour cette affaire.

Sur cette somme 8,000 francs doivent être donnés en prix, d'après la déclaration faite à la Chambre par M. le Ministre l'Intérieur.

Selon les prévisions de la commission, indiquées à la page 5 de son rapport, 2,000 francs devaient être consacrés aux frais généraux.

Ces frais ont atteint la somme de 8,618 francs; en voici le libellé :

Impression du rapport et autres impressions . . . . . fr.	2,610 26
Six chevalets Ladry . . . . .	852 »
Créance du capitaine Inghels, délégué au tir . . . . .	1,500 »
Logement des militaires mis à la disposition de la commission par le Département de la Guerre . . . . .	525 87
Dépenses payées par M. Dailly, président de la commission . .	3,131 88
	<hr/>
TOTAL. . . . . fr.	8,618 01
Il a été payé à M. Dailly sur cette créance (1). . . . . fr.	2,065 50
	<hr/>
Reste donc à liquider. . . . . fr.	6,554 51
	<hr/>

La section centrale a adopté cette partie du crédit à l'unanimité, tout en faisant des réserves en ce qui concerne les frais d'impression du rapport, qui lui paraissent exagérés.

L'ensemble du projet est adopté par 3 voix et 2 abstentions.

*Le Rapporteur,*

Louis HYMANS.

*Le Président,*

D. VERVOORT.

---

(1) Les fr. 3,131 88 c<sup>s</sup> réclamés par M. Dailly se décomposent en fr. 1,891 74 c<sup>s</sup> pour dépenses de la commission en frais d'auberge et voitures; 150 francs pour travail du rapport, et 1,090 francs pour clous, perches, planches, pourboires, salaires, etc.